

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
Commissariat à la Sécurité  
Alimentaire (CSA)  
-----

Projet de Mobilisation des Initiatives  
en matière de Sécurité Alimentaire  
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE SEGOU  
Cercle de Tominian  
Commune rurale de Ouan

# PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE OUAN

2007- 2011

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali  
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



**Mars 2007**

## ***I. Introduction***

Aux termes de la législation en vigueur, la commune est responsable du développement local en général et de l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune en particulier. Pour ce faire, il est donc important, qu'elle dispose un outil de travail ou un document de planification de ses actions de développement. C'est ainsi pour satisfaire les besoins alimentaires des populations, la commune a élaboré un plan de sécurité alimentaire (PSA) 2007- 2011. Ce PSA est le tableau de bord de la commune en matière de sécurité alimentaire. Il se présente aussi comme un outil de négociation et d'évaluation du conseil communal dont son rôle est de promouvoir le développement local. Cet outil de travail a pour objectifs de :

- ❖ Gérer rationnellement le temps et les ressources disponibles et négociables ;
- ❖ Assurer une harmonisation, une mise en cohérence et une continuité des actions entreprises ;
- ❖ Minimiser les imprévus.

Ce PSA est le fruit d'une fructueuse collaboration avec tous les partenaires (services techniques déconcentrés de l'état, société civile...). Il tire sa source des contraintes prioritaires de la commune en matière de sécurité alimentaire et comprend 5 parties :

- La présentation générale de la commune ;
- Les étapes d'élaboration du PSA ;
- Les contraintes et les potentialités de la commune en matière de sécurité alimentaire ;
- Les activités programmées ;
- Les mesures d'accompagnement ;

## **II. Le cadre physique, humain**

### **1) Situation géographique**

La commune de Ouan est située à cheval sur la nationale 6 au Nord du Cercle de Tominian. Elle est limitée :

- à l'Est par la Commune de Timissa,
- à l'Ouest par la Commune de Fakala (Konio),
- au Nord par la Commune de Madiama
- au Sud par la Commune de Fangasso.

### **2) Le relief :**

Il est peu accidenté et uniforme, le climat est du type sahélien.

La végétation est constituée de Karité en grande majorité, quelques rares pieds de néré, de baobab et diverses d'arbustes.

### **3) Hydrographie :**

Les cours d'eau sont presque inexistants. Les deux marigots qui traversent la Commune se dessèchent en fin d'octobre.

### **4) Ethnie :**

La population est essentiellement constituée de Bwa qui vivent en symbiose avec des Peulhs sédentaires ou transhumants ;

### **5) Religion :**

La religion dominante est l'animisme. Elle est suivie du Christianisme et de l'Islam.

### **6) Activités économiques :**

L'économie de la Commune est basée sur l'agriculture et l'élevage. Les principales cultures sont : le mil, le riz, l'arachide. L'élevage porte sur les moutons, les chèvres, ânes, bœufs, volailles.

Le maraîchage (oignon, tabac) constitue aussi une source de revenu important dans la Commune. Elle est surtout pratiquée par les femmes qui s'occupent aussi de la préparation de la boisson traditionnelle (dolo)

### **7) Les partenaires au développement :**

La commune a pour principaux partenaires au développement (en 2005):

- World Vision Kampena ADP
- Voisins mondiaux,
- Caritas Diocèse de San,
- Programme Gouvernance Partagé
- Lux Development
- ANICT Ségou
- CCC Tominian

### 8) Principales infrastructures :

Villages	Infrastructures							
	Ecoles 1 <sup>er</sup> cycle	Ecoles 2 <sup>ème</sup> cycle	Centre alpha	CED	CSCOM	Forage	Puits à grand diamètre	Fourrières
01. Ouan	1	1	1	0	1	4	0	1
02. Kononina	1	0	1	0	0	1	1	1
03. Samani	3	0	1	0	0	0	0	
04. Bathiridougou	1	0	0	0	0	1	0	
05. Doungel	0	0	1	0	0	1	0	
06. Promou	1	0	1	0	0	1	1	
07. Boundi	0	0	0	0	0	1	0	
08. Ouéna	0	0	1	0	0	1	0	
09. Kanga	0	0	1	0	0	1	0	1
10. Dagedougou	1	0	1	0	0	0	1	1
11. Kandougou	0	0	1	0	0	1	0	
12. Kantama	0	0	0	0	0	1	0	1
13. Forokouna	0	0	0	1	0	1	0	1
14. Kansara	0	0	1	0	0	1	0	1
15. Konguena	1	0	0	0	0	1	0	1
16. Bourasso	0	0	0	0	0	1	0	1
17. Késsédougou	0	0	1	0	0	0	1	
<b>TOTAUX</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	

### III. Les étapes d'élaboration du PSA

- La formation pendant 72 heures à Tominian des acteurs locaux (les sous Préfets, les maires et leurs SG, les représentants des jeunes et des femmes, les représentants des ONG et Association) en élaboration et suivi des programmes de sécurité alimentaire. Cette formation a été organisée par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- L'organisation d'un atelier de planification pendant un jour au chef lieu de la commune. Etaient invité à cet atelier, tous les conseillers communaux, les représentants des Chefs de village, les associations de femmes et de jeunes, les ONG et programme et les services techniques déconcentrés de l'Etat. Au cour de cet atelier, les participants ont surtout discuté des problèmes / contraintes liés à la sécurité alimentaire dans la commune avant de faire des propositions de solutions qui permettent de contribuer à la sécurité alimentaire dans la commune. ;
- La délibération du conseil communal sur le plan de sécurité alimentaire

***IV. Les contraintes à la sécurité alimentaire : tableau de diagnostic***

Piliers	Atouts/ potentialités	Problèmes/contraintes	Solutions proposées
Disponibilités	- Existence de terres cultivables	- Pauvreté des terres	Enrichir les sols
	- Existence de sites aménageables pour la riziculture	- Absence d'aménagement des sites rizières	Aménager les sites rizières
	- Existence d'élevage	- Divagation de animaux	Lutter contre la divagation des animaux
	- Existence de ressources forestières	- Manque de réglementation	Réglementer l'exploitation des ressources forestières
Accès	- Existence de caisses d'épargne et de crédit	- Faible revenu des populations	Améliorer le revenu des populations
Utilisation	- Existence de ressources locale (légumes, viandes, condiments)	- Méconnaissance de la valeur nutritive des condiments locaux	Renforcer la capacité des femmes à la technique du manège
Stabilité	- Existence de banque de céréales et de greniers de prévoyance	- Vente abusive des céréales après récoltes	Réduire les ventes abusives de céréales
	- Proximité de la zone office du Niger	- Fuite des bras valides d vers la ville	Favoriser l'exode des jeunes vers l'office du Niger

## V. Programmation des activités de la sécurité alimentaire

Piliers	contraintes	Activités	Objectifs	Résultats attendus	Indicateurs	Coûts	Sources de financement			Période					localisation
							Commun	État	Partenair	2007	2008	2009	2010	2011	
Disponibilité	Pauvreté des terres	1. production de fumure organique	Enrichir les sols	5000 tonnes de fumure organique sont produites	Quantité de fumure produite	15 000 000	x			x	x	x	x	x	- Toute la commune
	Absence d'aménagement des plaines rizicoles	2. Aménagement de plaines rizicoles	Augmenter la productivité	100 ha de plaines aménagées	Nombre d'ha aménagés	100 000 000	x		x	x	x	x	x	- Ouan, - Kantama, - Bathiridougu	
	Difficultés d'accès aux semences adaptées	3. Création d'une banque de semence	Disposer de banque de semence de qualité à proximité	Existence d'une banque de semence communale	Nombre de banques de semences créées	500 000				x					- Ouan
	Divagation des animaux	4. élaboration d'une convention locale entre agriculteurs et éleveurs	Lutter contre la divagation des animaux	la divagation des animaux est règlementer	Existence d'une convention élaborée et signé	500 000									-
	Coupes abusives du bois	5. Elaboration d'une convention de gestion des ressources naturelles	Réglementer l'exploitation des ressources naturelles	Les ressources naturelles sont bien gérées	Existence d'une convention élaborée et signée	1 500 000	x		x		x				- Commune

<i>Piliers</i>	<i>contraintes</i>	<i>Activités</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Coûts</i>	<i>Sources de financement</i>			<i>Période</i>					<i>localisation</i>
							<i>Commun</i>	<i>État</i>	<i>Partenair</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	
Accès	- Absence d'aménagement pour le maraîchage	6. Aménagement de 13 périmètres maraîchers	Créer des activités génératrices de revenus	13 périmètres maraîchers sont aménagés	Nombre de périmètres aménagés	26 000 000	x		x		x	x	x	x	- 13 villages de la commune
Utilisation	Méconnaissance de la valeur nutritive des condiments locaux	7. formation des femmes à la technique du manège	Renforcer la capacité des femmes à la technique de ménage	Les femmes sont formées	Nombre de femmes formées	300 000	x		x		x	x	x	x	- commune
Stabilité	Vente abusive des céréales après récoltes	8. sensibilisation de la population sur les méfaits de la vente abusive des céréales	Réduire les ventes abusives des céréales	Les céréales sont peu vendues	Nombre d'émissions de sensibilisation produites	300 000	x			x					- commune
	Fuite des bras valides vers les grandes villes	9. sensibilisation des jeunes sur l'exode vers la zone office du Niger	Favoriser l'exode des jeunes vers la zone office du Niger	Les jeunes fréquentent l'office du Niger	Nombre d'émissions de sensibilisation produites	300 000	x			x					- commune
	Menace de criquets ravageurs	10. Equipement les brigades phytosanitaires	Lutter contre les prédateurs	Existence de brigades phytosanitaires équipées	Nombre de brigades équipées	1 000 000					x				- Commune
<b>TOTAL</b>						<b>145 400 000</b>									-

## **VI. Les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan de sécurité alimentaire**

Pour l'atteinte des objectifs, les mesures d'accompagnements suivantes sont nécessaires et indispensables :

1. L'organisation chaque année d'une rencontre de concertation avec les partenaires de la commune afin d'enregistrer leurs intentions dans le financement des actions programmées pour l'exercice budgétaire à venir. Cette rencontre aura lieu chaque année avant l'adoption du budget communal ;
2. La restitution de l'état d'exécution du programme à la population et aux groupes organisés à la fin de chaque année (au mois de décembre) ;
3. La diffusion du programme auprès de tous les partenaires techniques et financiers de la commune ;
4. La mobilisation des ressources internes (humaines et financières) ;
5. Le développement des relations publiques par le bureau communal en général et par le maire en particulier avec tous les partenaires techniques et financiers de la commune.